

DEPARTEMENT

Deux-Sèvres

**De la COMMUNE de BEUGNON-THIREUIL
79160**

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 mars, le conseil municipal dûment convoqué le 25 mars 2025 s'est réuni à la salle Mandela de la commune nouvelle BEUGNON-THIREUIL à 20 heures 30 minutes.

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | en exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 19 | 18 | 15 |

| | |
|------------------------|--------------|
| Date de la convocation | 25 mars 2025 |
|------------------------|--------------|

| | |
|------------------|--|
| Date d'affichage | |
|------------------|--|



Objet de la Délibération

**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Gâtine Autize :
Modification n°1 du PLUI Gâtine Autize**

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du territoire de Gâtine-Autize a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 23 juin 2020. Une première procédure d'évolution, une modification simplifiée a été approuvée le 17 janvier 2023.

La présente procédure de modification de droit commun a été prescrite par délibération du conseil communautaire du 09 juillet 2024.

Le PLUI est un document évolutif qui doit s'adapter aux modifications des textes législatifs et réglementaires, ainsi qu'aux projets d'aménagement et de constructions que souhaitent développer les communes afin de mettre en œuvre leurs projets de territoire.

Ainsi, avec cette première modification de droit commun, les élus du territoire de Gâtine-Autize souhaitent ajuster aux mieux le PLUI pour permettre la réalisation de projets communaux, intercommunaux et venir ajuster des préciser des pièces et des règles du PLUI.

Après avoir pris connaissance des éléments fournis, le conseil municipal émet un avis favorable.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 10/04/2024

et publication,

du 10/04/2024

ou notification

du 10/04/2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance
Anaïs FAUCHER
Conseiller municipal

Le Maire
Denis ONILLON

